

# SÉANCE D'INFORMATION

## Initiative populaire pour des soins infirmiers forts

Mardi, 4 décembre 2018



### INTERGROUPE PARLEMENTAIRE SOINS

Uferweg 15 | 3000 Berne 13 | tél 031 370 76 73 | [info@spitexprivee.swiss](mailto:info@spitexprivee.swiss) | [spitexprivee.swiss](http://spitexprivee.swiss)



**CURAVIVA**.CH



# PROGRAMME DE LA RENCONTRE

## RAPPORT DU CONSEIL FÉDÉRAL SUR L'ÉVALUATION DU NOUVEAU RÉGIME DE FINANCEMENT DES SOINS

- 1 Allocution de bienvenue**  
**Bea Heim**  
Conseillère nationale
- 2 Initiative populaire pour des soins infirmiers forts – pour le bénéfice des patients**  
**Helena Zaugg**  
présidente de l'ASI  
**Prof. Rebecca Spirig**  
PhD, RN, Nursing Science,  
Université de Bâle
- 3 Renforcement des soins – si le chemin indirect est plus efficace**  
**Patrick Imhof**  
Représentants des organisations  
d'employeurs
- 4 Renforcer le patient - avec des soins solides**  
**Jürg Schlup**  
Président FMH
- 5 Questions et discussion**  
**Bea Heim**  
Conseillère nationale

# Exposé 1



## INTERGROUPE PARLEMENTAIRE SOINS

Uferweg 15 | 3000 Berne 13 | tél 031 370 76 73 | [info@spitexprivee.swiss](mailto:info@spitexprivee.swiss) | [spitexprivee.swiss](http://spitexprivee.swiss)



**CURAVIVA.CH**





Initiative populaire  
Pour des soins infirmiers forts

# L'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts» – au bénéfice des patients

**SBK-ASI**

Choisystrasse 1

Case postale

3001 Berne

Tél: 031 388 36 36

E-mail: [info@sbk-asi.ch](mailto:info@sbk-asi.ch)

Page:

[www.pflegeinitiative.ch](http://www.pflegeinitiative.ch)

Dons: **PC 31-460246-9**





Volksinitiative für  
eine starke Pflege

Initiative populaire  
Pour des soins infirmiers forts

Iniziativa popolare  
Per cure infermieristiche forti

## Résumé

- Lancée le 17 janvier 2017.
- Déposée le 7 novembre 2017 avec 114 078 signatures valides.
- Décision de principe du Conseil fédéral du 9 mars 2018.
- Publication du message au Parlement: rejet sans contre-projet le 7 novembre 2018.

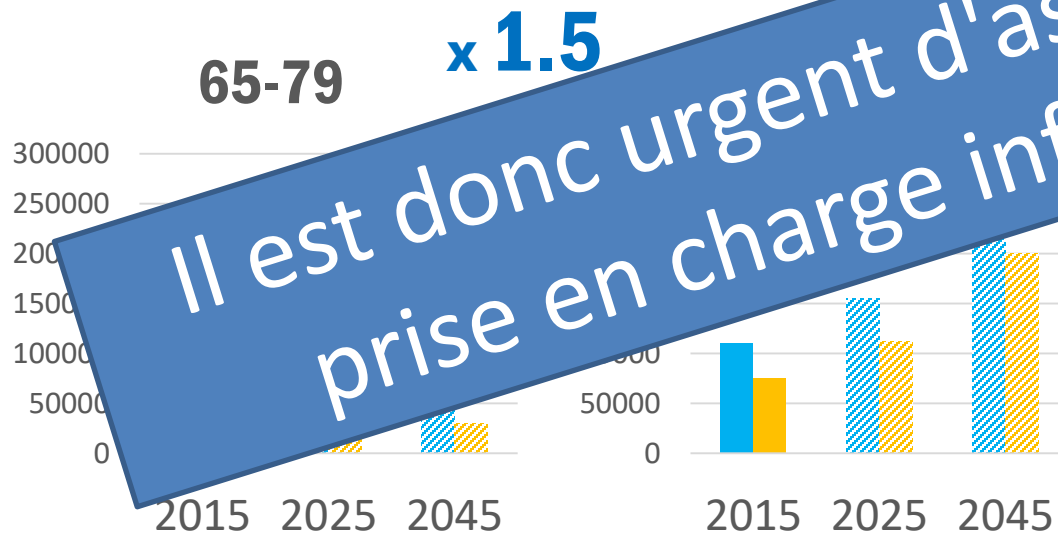
**L'objet se trouve maintenant entre les mains du Parlement.**



Initiative populaire  
Pour des soins infirmiers forts

# Les besoins de notre population en matière de soins augmentent

## Combien de personnes nécessitent des soins?



Soins à domicile



Etablissement médico-social

**Il est donc urgent d'assurer une prise en charge infirmière!**

2  
S  
radie  
comme le  
cancer ou le diabète  
(Santé publique Suisse, 27 juin 2017).

- Environ **80 %** des coûts de la santé sont occasionnés par des personnes âgées atteintes de multi-morbidités.

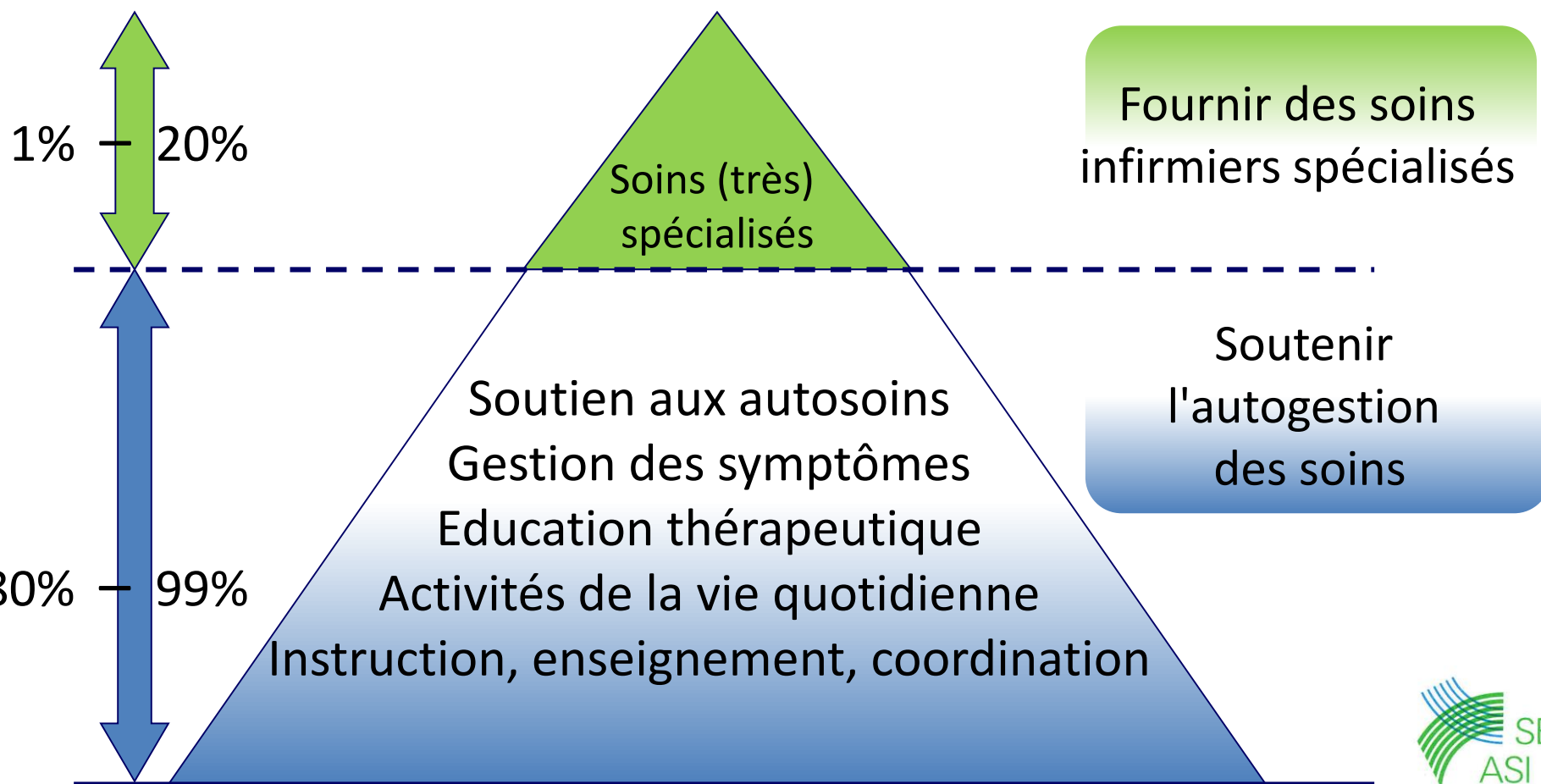
(Adapté de Junker, OFS, 8.11.2018, Conférence PHS)





Initiative populaire  
Pour des soins infirmiers forts

# Les soins infirmiers en Suisse se situent dans un triangle de 80 / 20



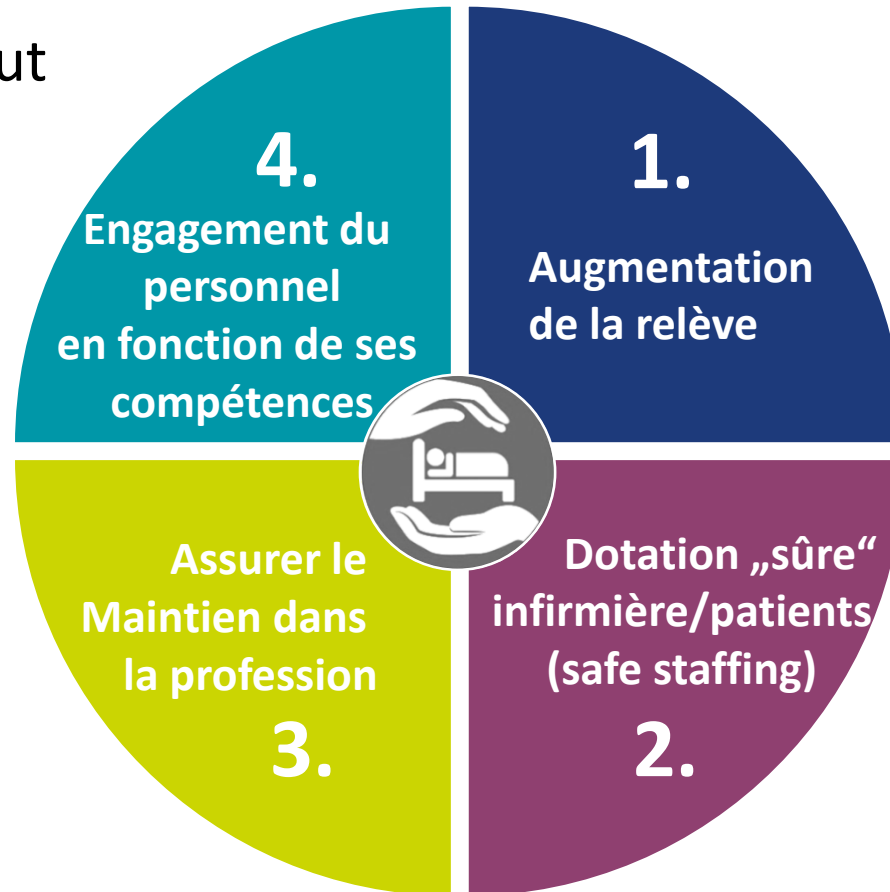


Initiative populaire  
Pour des soins infirmiers forts

# Nos principales préoccupations

**Garantir la sécurité des patients grâce à des soins infirmiers de qualité.**

Pour ce faire, il faut



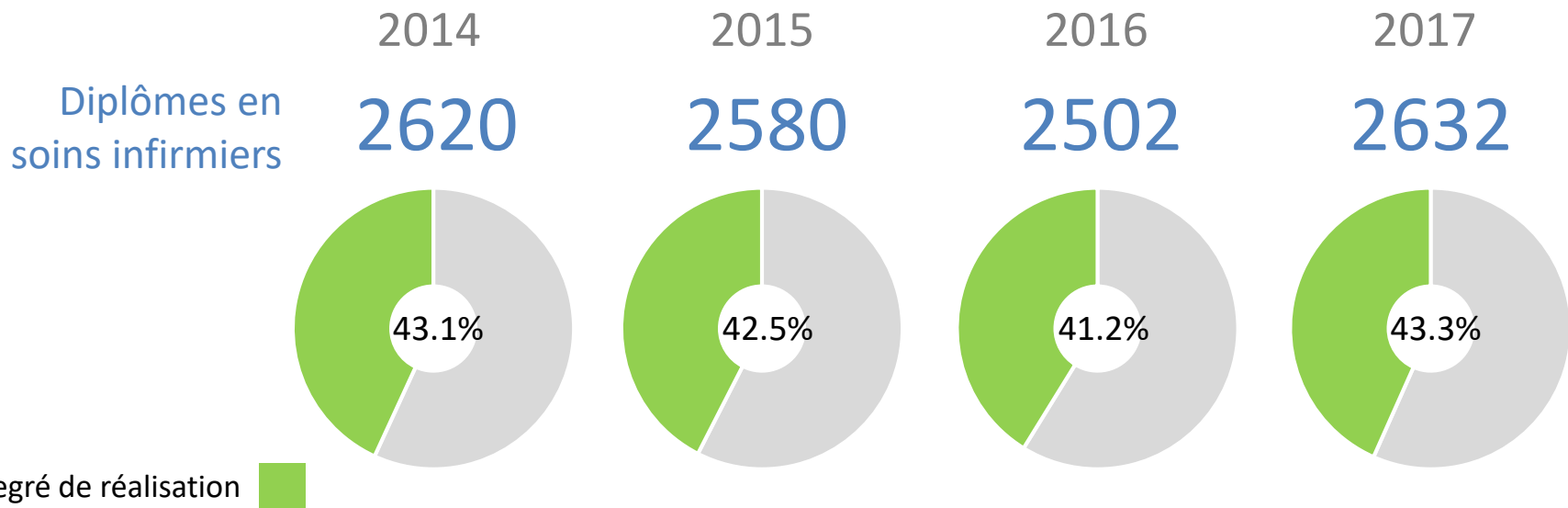


Initiative populaire  
Pour des soins infirmiers forts

# 1. Augmentation du nombre d'infirmières et infirmiers formés

**Ecart entre les besoins annuels de relève et le personnel infirmier formé.**

Besoins annuels moyens pour assurer la relève: **6075 diplômés. Au cours des derniers 4 ans, il manque 13'966 diplômés!**



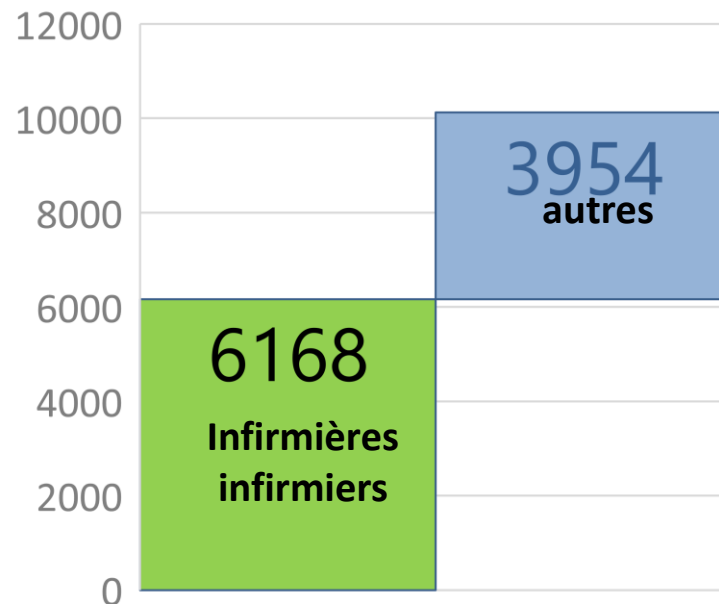
(Adapté de Obsan "Rapport national sur les besoins en effectifs dans les professions de la santé 2016", page 46. OdASanté "Formations dans le domaine de la santé: admissions et titres délivrés", état 29.06.2018)



Initiative populaire  
Pour des soins infirmiers forts

# 1. Augmentation du nombre d'infirmières et infirmiers formés

Il est urgent d'augmenter le nombre de personnes formées, car actuellement **10'122** postes d'infirmières et infirmiers ne sont pas occupés !



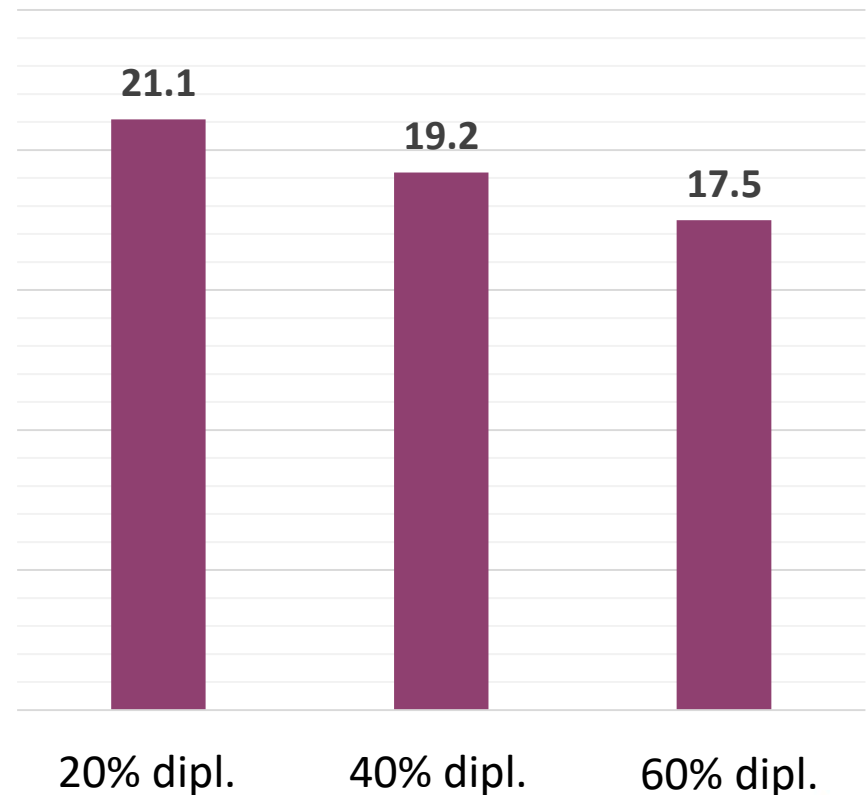
(Job Radar 3. Quartal 2018)



## 2. Nombre suffisant d'infirmières et infirmiers («safe staffing»)

- Actuellement, il n'existe pratiquement pas de directives contraignantes concernant le nombre de diplômés dans les différents contextes de soins.
- **Les résultats de recherches scientifiques montrent que 10 % d'infirmières diplômées en plus sont associés à une réduction de 7 % de la mortalité des patients et à une morbidité moindre** (Aiken et al., 2014).
- Dans certains Etats, la proportion infirmière/patients est définie de manière contraignante et évaluée positivement (Buchan, 2005).

### Mortalité des patients dans les hôpitaux (%)





Initiative populaire  
Pour des soins infirmiers forts

## 2. Nombre suffisant d'infirmières et infirmiers (safe staffing!)

### Exemples

**Les infirmières et infirmiers assument la responsabilité des résultats des patients.**

Indicateurs **structurels**  
sensibles aux soins

- Quantité et qualité des ressources
- Composition de l'équipe soignante (combinaison de compétences et de grades)
- Nombre d'heures travaillées en continu

Indicateurs de **résultats**  
sensibles aux soins

- Escarres / ulcères
- Chutes
- Erreurs de médication
- Infections
- Réhospitalisation



## 2. Nombre suffisant d'infirmières et infirmiers («safe staffing»)

- Les meilleurs résultats pour les patients sont obtenus dans les établissements où la majorité des soignants sont des infirmières et infirmiers.
- Chaque baisse de 10 % du nombre d'infirmières et infirmiers est associée à :
  - 12 % d'augmentation du risque de mortalité
  - Augmentation de 10 % du nombre de patients qui considèrent que l'hôpital est mauvais
  - Augmentation de 11 % du nombre d'infirmière et infirmiers souffrant d'épuisement professionnel grave
  - 9 % d'augmentation du nombre d'infirmières et infirmiers insatisfaits au travail



## 2. Nombre suffisant d'infirmières et infirmiers («safe staffing»)

Les soins s'améliorent ou se péjorent en fonction de leurs conditions-cadres

...une meilleure qualité de l'environnement de travail  
...moins de patients  
...moins de

Corrélation significative entre les conditions-cadres et les soins négligés

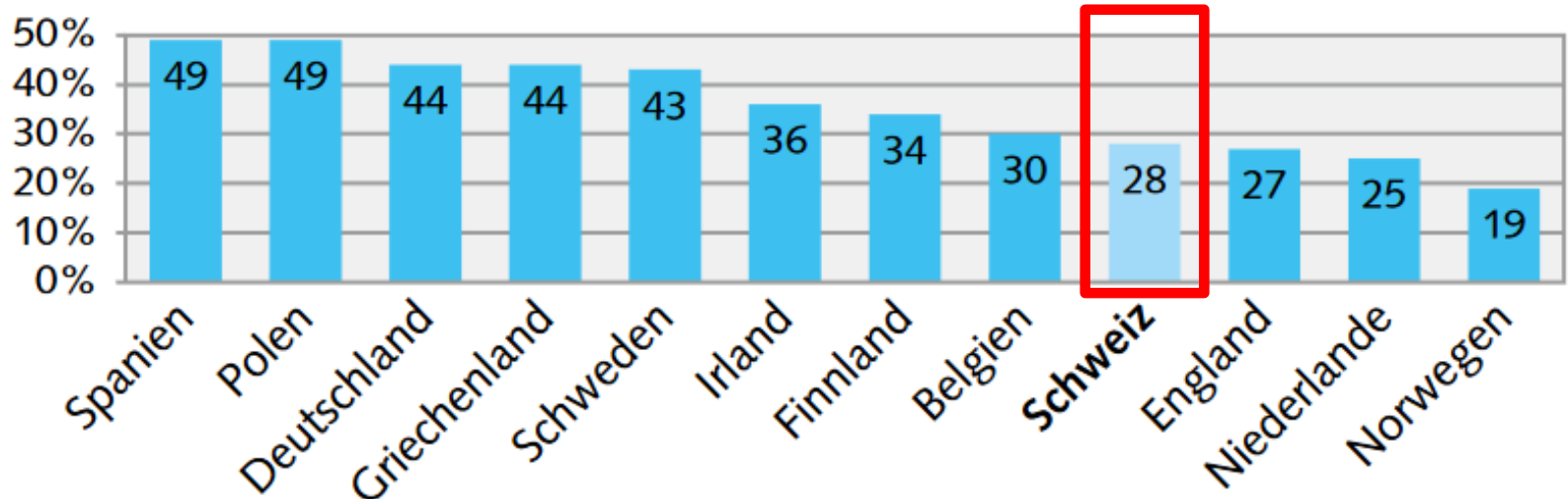
... des soins négligés  
... une meilleure sécurité des patients  
... une meilleure satisfaction au travail



### 3. Conditions-cadres qui favorisent une rétention dans la profession

Anteil der Pflegefachleute (%) mit der die Absicht, ihre Stelle innerhalb eines Jahres zu kündigen

Abb. 3



Quelle: RN4CAST (Aiken et al., 2012)

© Obsan 2014



Initiative populaire  
Pour des soins infirmiers forts

### 3. Conditions-cadres qui favorisent une rétention dans la profession



- Peu de stress / peu de détresse morale
- Attitude de soutien de la direction
- Valorisation par l'institution
- Compatibilité entre vie professionnelle et vie privée

(Secco Studie, 2010; Kleinknecht et al., 2017)



## 4. Engagement en fonction des compétences

- Pour garantir les soins et la sécurité des patients, les compétences des infirmières et infirmiers doivent être mieux utilisées à l'avenir.
  - sous leur propre responsabilité (par ex. pour les soins de base et la mobilisation)
  - sous délégation médicale (p. ex. pour la gestion de la douleur)
- De nombreux pays ont défini un cadre de pratique (par ex. Angleterre, Pays-Bas, Suède, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Canada, Australie).
- Dans certains pays/États, le cadre de pratique est large, dans d'autres, il est plus étroit. (Currie, 2008).



Initiative populaire  
Pour des soins infirmiers forts

# L'initiative sur les soins infirmiers veut...

... des adaptations de la loi pour garantir la sécurité des  
patients:





Initiative populaire  
Pour des soins infirmiers forts

# Un grand merci pour votre soutien

## **SBK-ASI**

Choisystrasse 1

Case postale

3001 Berne

Tél: 031 388 36 36

E-mail: [info@sbk-asi.ch](mailto:info@sbk-asi.ch)

Page:

[www.pflegeinitiative.ch](http://www.pflegeinitiative.ch)

Dons: **PC 31-460246-9**





Initiative populaire  
Pour des soins infirmiers forts

# Membres du comité d'initiative

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
Carobbio	Marina	Conseiller national PS, médecin
Chabbey	Julien	Étudiant en soins infirmiers
Chapuis	Jacques	Directeur de la Haute Ecole de Santé La Source (HES-SO)
Dätwyler Weber	Barbara	Infirmière ES, présidente section ASI SG/TG/AI/AR
Glanzmann	Ida	Conseillère nationale PDC, infirmière
Gysi	Barbara	Conseillère nationale PS
Häsler	Christine	Conseillère d'Etat
Heim	Bea	Conseiller national PS
Joder	Rudolf	ancien conseiller national UDC
Juchli	Liliane Klara	Dr. théol. h.c., experte en soins infirmiers
Kessler	Margrit	ancien conseiller national Vert libéraux
Lehn	Isabelle	Directrice des soins, CHUV
Ley	Sophie	Vice-présidente de l'ASI, infirmière



Initiative populaire  
Pour des soins infirmiers forts

# Membres du comité d'initiative

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
Lohr	Christian	Conseiller national PDC
Lüthi	Regula	Directrice des services de soins, présidente de Swiss Nurse Leaders
Marbet	Peter	Directeur de Berner BZ Soins
Marchand-Balet	Géraldine	Conseillère nationale PDC, infirmière
Müller Staub	Maria	Prof. Dr.,
Poletti	Rosette	Experte en soins infirmiers
Quadranti	Rosmarie	Conseillère nationale PBD
Ribi	Yvonne	Secrétaire générale de l'ASI, infirmière
Schmid-Federer	Barbara	ancienne conseillère nationale PDC
Spirig	Rebecca	Prof. Dr, Institut des sciences infirmières
Sprenger	Ramon	Infirmier ES
Théraulaz	Pierre	ancien président de l'ASI, infirmier
Volpi	Marco	Directeur de services infirmiers, président de la section VS de l'ASI
Zaugg	Helena	Présidente de l'ASI, infirmière et juriste



Initiative populaire  
Pour des soins infirmiers forts

# Texte de l'initiative

## **Art. 117c Soins infirmiers**

1 La Confédération et les cantons reconnaissent les soins infirmiers comme une composante importante des soins et les encouragent; ils veillent à ce que chacun ait accès à des soins infirmiers suffisants et de qualité.

2 Ils garantissent qu'il y ait un nombre suffisant d'infirmiers diplômés pour couvrir les besoins croissants et que l'affectation des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers corresponde à leur formation et à leurs compétences.



# Dispositions transitoires

## **Art. 197 ch. 123**

1 La Confédération édicte, dans les limites de ses compétences, des dispositions d'exécution:

a.) sur la définition des soins infirmiers pris en charge par les assurances sociales:

- 1. que les infirmiers fournissent sous leur propre responsabilité,
- 2. que les infirmiers fournissent sur prescription médicale;

b.) sur la rémunération appropriée des soins infirmiers;

c.) sur des conditions de travail adaptées aux exigences auxquelles doivent répondre les personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers;

d.) sur les possibilités de développement professionnel des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers.

2 Die Bundesversammlung verabschiedet die gesetzlichen Ausführungsbestimmungen innert vier Jahren seit Annahme von Artikel 117c durch Volk und Stände. Bis zum Inkrafttreten der gesetzlichen Ausführungsbestimmungen trifft der Bundesrat innerhalb von achtzehn Monaten nach Annahme von Artikel 117c durch Volk und Stände wirksame Massnahmen zur Behebung des Mangels an diplomierten Pflegefachpersonen.

# Exposé 2



## INTERGROUPE PARLEMENTAIRE SOINS

Uferweg 15 | 3000 Berne 13 | tél 031 370 76 73 | [info@spitexprivee.swiss](mailto:info@spitexprivee.swiss) | [spitexprivee.swiss](http://spitexprivee.swiss)



CURAVIVA.CH





DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI



Pour vous – chez vous  
**AIDE ET SOINS  
A DOMICILE**

Suisse

**senesuisse**

Verband wirtschaftlich unabhängiger Alters- und Pflegeeinrichtungen Schweiz  
Association d'établissements économiquement indépendants pour personnes âgées Suisse

**CURAVIVA.CH**

VERBAND HEIME UND INSTITUTIONEN SCHWEIZ  
ASSOCIATION DES HOMES ET INSTITUTIONS SOCIALES SUISSES  
ASSOCIAZIONE DEGLI ISTITUTI SOCIALI E DI CURA SVIZZERI  
ASSOCIAZIUN DALS INSTITUTS SOCIALS E DA TGIRA SVIZZERS

# Le renforcement des soins – manière indirecte est plus appropriée

Patrick Imhof

Représentant des organisations patronales du secteur des soins

Intergroupe parlementaire «Soins», 4 décembre 2018

# Renforcement des soins? – CERTAINEMENT.

## ► De nombreux défis (1)

- Evolution démographique ► Soins à long terme
- Evolutions sociales et culturelles ► ménages à une personne
- Augmentation des situations de soins complexes ► Exigences posées aux services spécialisés (soins à domicile pour enfants, soins des plaies, soins palliatifs et dans le domaine de la démence)
- Besoin d'offres de logements flexibles et si possible intégrés
- Structures de soins segmentés et incitations financières variées lors du remboursement

# Renforcement des soins? – CERTAINEMENT.

## ► De nombreux défis (2)

- Pression en terme de coûts ► durées de séjour raccourcies en milieu hospitalier
- Pénurie de main d'œuvre qualifié dans le domaine des soins ► relève, durée d'exercice du métier

Conclusion:

Pour relever ces défis, un financement intégral des coûts des soins est nécessaire. Le nouveau financement des soins n'a pas encore atteint cet objectif.

Des mesures urgentes s'imposent!

# Appréciation de l'initiative des soins

- Etablissement des actions de la part des initiateurs et de l'ASI
- Echo favorable ► le sujet mobilise!
- L'objectif «Renforcement des soins» est largement soutenu
- Renforcer l'initiative:
  - Le personnel infirmier diplômé doit pouvoir exercer et facturer un nombre défini de soins sous sa propre responsabilité.
  - Financement adéquat des soins.

# Réerves exprimées contre l'initiative des soins

- L'article constitutionnel n'est pas la bonne option
- Formulation trop vague
- Des compétences cantonales sont remises en question
- Ne couvre pas toutes les professions de santé – l'interprofessionnalité n'est pas prise en compte.
- Une réglementation plus stricte menace de saper la responsabilité opérationnelle des prestataires de services.
- Les conséquences financières restent floues.

# Conclusion concernant l'initiative

Les organisations patronales du secteur des soins ne soutiennent pas l'initiative.

- Mais 1: L'initiative exprime des préoccupations légitimes visant le renforcement des soins.
- Mais 2: Un contre-projet indirect serait plus efficace et plus rapide!

# Contenus du contre-projet:

## 1. Prestations autonomes des services

- Aujourd'hui, les professionnels des soins sont déjà des intervenants clefs des soins: ils pilotent, mettent en œuvre, définissent des processus, évaluent des mesures à prendre.
- Aujourd'hui déjà, les professionnels des soins sont des gestionnaires de cas – ils le seront davantage demain.
- Le processus administratif actuel est insensé, coûteux et prend beaucoup de temps.
- Ce n'est pas le médecin qui pilote ce processus. Le besoin en matière de soins est déterminé sur la base d'une l'évaluation des besoins et noté dans la documentation.
- **Les compétences des professionnels des soins doivent être élargies.**

# Contenus du contre-projet:

## 2. Compensation financière adéquate des soins

- Augmentation des
  - malades chroniques nécessitant davantage de soins
  - affections qui requièrent d'avantage de soins que le besoin médical (par ex. cas de démence, situations palliatives)
  - situations instables
- Illustration insuffisante des prestations de soins requis  
- > Conséquences: Subventionnement croisé / rationnement.
- **Adaptation des prestations de soins AOS aux besoins effectifs de soins!**

# Contenus du contre-projet:

## 3. Encouragement du perfectionnement professionnel

- Il est impératif d'inclure dans les coûts des soins les frais de formation et de perfectionnement comptabilisés par les prestataires de services.
- En suivant les cours d'une formation tertiaire (HES/ES), les professionnels au bénéfice d'une formation de base devraient être rémunérés d'une manière adéquate.
  - La situation actuelle n'est pas satisfaisante et n'a aucun effet incitatif.
  - Exemple: de la formation en soins et santé communautaire (ASSC) à l'école spécialisée en soins infirmiers
- **La formation et la formation continue doivent encore être renforcées.**

# Conclusion

- L'initiative contient des éléments importants.
- On y trouve néanmoins des propositions qui se sont pas – à notre avis – réalisables et méritant être soutenues.
- Un contre-projet direct permettrait une réalisation plus rapide des préoccupations légitimes.
  - Facturation autonome des prestations
  - Compensation financière adéquate des soins
  - Encouragement du perfectionnement professionnel
- Les organisations patronales du secteur des soins sont prêtes à soumettre leurs idées comme base de discussion.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI



Pour vous – chez vous  
**AIDE ET SOINS  
À DOMICILE**

Suisse

**senesuisse**

Verband wirtschaftlich unabhängiger Alters- und Pflegeeinrichtungen Schweiz  
Association d'établissements économiquement indépendants pour personnes âgées Suisse

**CURAVIVA.CH**

VERBAND HEIME UND INSTITUTIONEN SCHWEIZ  
ASSOCIATION DES HOMES ET INSTITUTIONS SOCIALES SUISSES  
ASSOCIAZIONE DEGLI ISTITUTI SOCIALI E DI CURA SVIZZERI  
ASSOCIAZIUN DALS INSTITUTS SOCIALS E DA TGIRA SVIZZERS



**Nous vous remercions pour votre intérêt!**

Patrick Imhof

Représentant des organisations patronales du secteur des soins

Intergroupe parlementaire «Soins», 4 décembre 2018

# Exposé 3



## INTERGROUPE PARLEMENTAIRE SOINS

Uferweg 15 | 3000 Berne 13 | tél 031 370 76 73 | [info@spitexprivee.swiss](mailto:info@spitexprivee.swiss) | [spitexprivee.swiss](http://spitexprivee.swiss)



CURAVIVA.CH



# Renforcer le patient avec des soins infirmiers forts

**Dr méd. Jürg Schlup,  
Président de la FMH**

## De quoi s'agit-il?

# Notre prise en charge médicale a besoin des soins infirmiers

### Texte de l'initiative

Initiative populaire fédérale

**«Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)»**

La Constitution<sup>1</sup> est modifiée comme suit:

Art. 117c<sup>5</sup> Soins infirmiers

<sup>1</sup> La Confédération et les cantons reconnaissent les soins infirmiers comme une composante importante des soins et les encouragent; ils veillent à ce que chacun ait accès à des soins infirmiers suffisants et de qualité.

<sup>2</sup> Ils garantissent qu'il y ait un nombre suffisant d'infirmiers diplômés pour couvrir les besoins croissants et que l'affectation des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers corresponde à leur formation et à leurs compétences.

Art. 197, ch. 12<sup>6</sup>

12. Disposition transitoire ad art. 117c (Soins infirmiers)

<sup>1</sup> La Confédération édicte, dans les limites de ses compétences, des dispositions d'exécution:

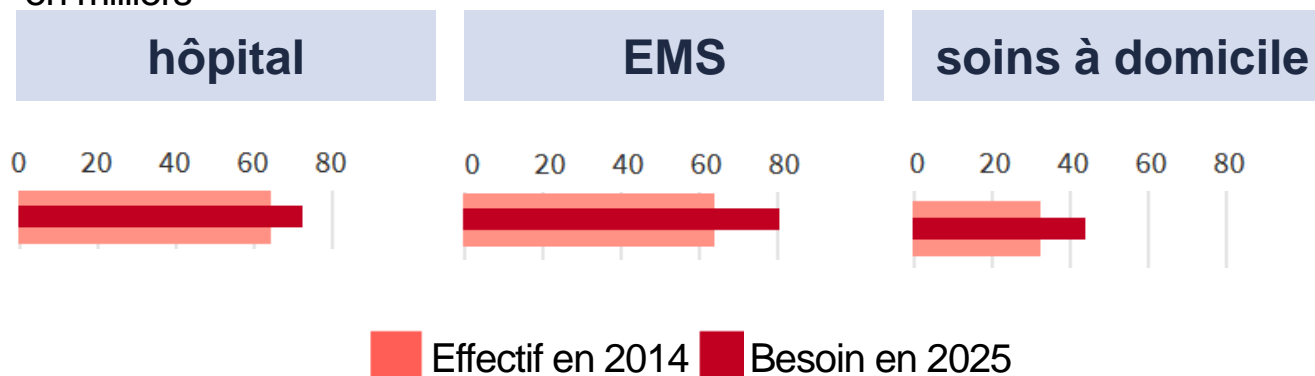
- sur la définition des soins infirmiers pris en charge par les assurances sociales:
  - que les infirmiers fournissent sous leur propre responsabilité,
  - que les infirmiers fournissent sur prescription médicale;
- sur la rémunération appropriée des soins infirmiers;
- sur des conditions de travail adaptées aux exigences auxquelles doivent répondre les personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers;
- sur les possibilités de développement professionnel des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers.

<sup>2</sup> L'Assemblée fédérale adopte les dispositions législatives d'exécution dans les 4 ans qui suivent l'acceptation de l'art. 117c par le peuple et les cantons. Le Conseil fédéral veille à ce que ces dispositions soient efficaces dans un délai de 10 ans.

## La prise en charge médicale a besoin de soins infirmiers à l'hôpital, dans les EMS et à domicile

«La Confédération et les cantons reconnaissent les soins infirmiers comme une **composante importante des soins** et les encouragent; ils veillent à ce que chacun ait accès à des soins infirmiers suffisants et de qualité.»

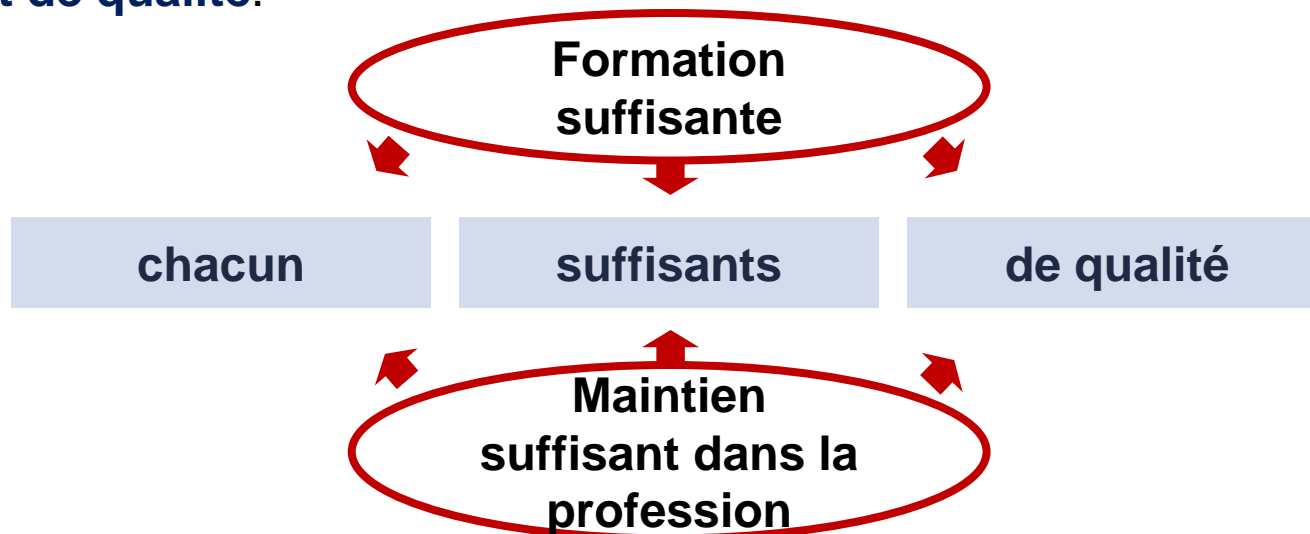
**Besoin en personnel dans les professions de soins infirmiers et soins à domicile, 2025, en milliers**



source: Tagesanzeiger, 18.1.2017, données OdaSanté

## Pour avoir des soins infirmiers suffisants de qualité: formation et maintien dans la profession

«La Confédération et les cantons reconnaissent les soins infirmiers comme une composante importante des soins et les encouragent; ils veillent à ce que **chacun ait accès à des soins infirmiers suffisants et de qualité.**»

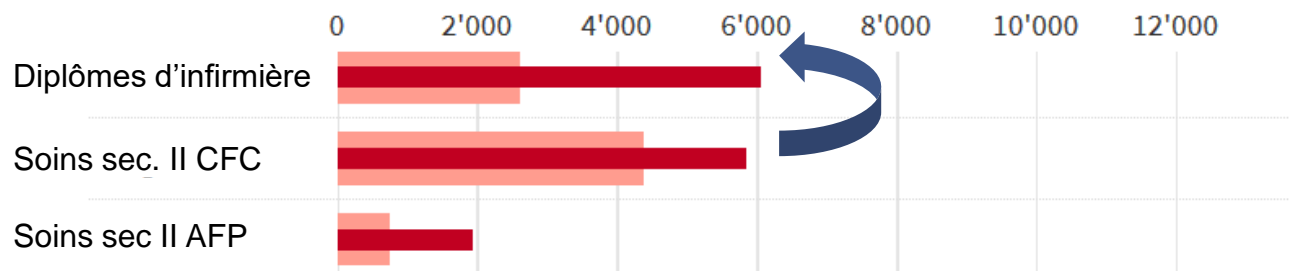


## La formation a besoin d'incitatifs: formation avec des possibilités d'évolution attrayantes

«Ils garantissent qu'il y ait un **nombre suffisant d'infirmiers diplômés** pour couvrir les besoins croissants et que l'affectation des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers corresponde à leur formation et à leurs compétences.»

### Besoin annuel de relève dans le domaine des soins jusqu'en 2025

■ Diplôme en 2014 ■ Besoin annuel de relève (moyenne)



source: Tagesanzeiger, 18.1.2017, données OdaSanté

## Le maintien dans la profession exige de bonnes conditions: conformes à la formation et aux compétences

«Ils garantissent qu'il y ait un nombre suffisant d'infirmiers diplômés pour couvrir les besoins croissants et que l'affectation des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers **corresponde à leur formation et à leurs compétences.**»

### Pourquoi cette désertion des infirmières?

- 45% des infirmières en formation ne se voient plus dans la même profession dans dix ans.
- **55% ne peuvent pas exercer comme elles le souhaitent faute de personnel et de temps.**
- 58% doivent faire régulièrement des **heures supplémentaires.**
- 68% estiment que leur **salaire** est insuffisant.

source: enquête d'Unia, citée dans le Tagesanzeiger, 18.1.2017

## Le maintien dans la profession exige de bonnes conditions: conformes à la formation et aux compétences

«Ils garantissent qu'il y ait un nombre suffisant d'infirmiers diplômés pour couvrir les besoins croissants et que l'affectation des personnes exerçant dans le domaine des soins infirmiers **corresponde à leur formation et à leurs compétences.**»

### Comment les maintenir dans la profession?

- Suffisamment de personnel: nurse-to-patient-ratio
- Mélange de compétences et répartition des tâches au sein des équipes de personnel infirmier: personne diplômée pas uniquement à l'ordinateur mais aussi au chevet du patient
- Domaines clairement définis avec responsabilités propres
- Reconnaissance sociale mais aussi financière

## Conclusion: les patients ont besoin de soins infirmiers suffisants et bons

- Aujourd'hui déjà, nous n'arrivons à couvrir nos besoins qu'avec le soutien de main d'œuvre étrangère.
- Les besoins en soins infirmiers continuent d'augmenter en fonction de la démographie.
- Pour des soins infirmiers suffisants et de qualité, il faut former suffisamment de personnes qui restent dans la profession.
  - Plus de personnes en formation grâce à l'attractivité de la profession et aux possibilités d'accéder au diplôme de soins infirmiers.
  - Meilleur maintien dans la profession grâce à plus de personnel, un bon mélange des compétences et une répartition des tâches, des domaines de responsabilités propres et une reconnaissance sociale et financière.

**Renforcer les patients – avec des soins infirmiers forts!**

# Questions et discussion



## INTERGROUPE PARLEMENTAIRE SOINS

Uferweg 15 | 3000 Berne 13 | tél 031 370 76 73 | [info@spitexprivee.swiss](mailto:info@spitexprivee.swiss) | [spitexprivee.swiss](http://spitexprivee.swiss)



CURAVIVA.CH

